

*Direction des finances et des marchés*

RAPPORT N° 2017-1 – 1 . 4 . 4

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 06/02/2017

**Budget primitif 2017. Budget annexe du laboratoire des eaux.**

Le budget annexe du laboratoire départemental des eaux regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses liées au fonctionnement du laboratoire départemental des eaux (LDE), laboratoire public d'analyse des eaux et de la qualité de l'air, intégré à la direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA).

Il a en charge principalement le prélèvement et le contrôle de la qualité des eaux avec la réalisation de diverses analyses physico-chimiques et bactériologiques, ainsi que, dans une moindre mesure, l'analyse de l'air intérieur (compétence développée depuis 2014).

Le laboratoire réalise des prestations d'analyse et de conseil pour la direction des services de l'environnement et de l'assainissement et d'autres services du Département mais également pour des personnes privées, entreprises ou organismes extérieurs, avec plusieurs niveaux d'interventions :

- le volet « sanitaire » de l'eau potable, des eaux chaudes sanitaires (légionnelles) ;
- le volet assainissement (eaux usées, eaux usées industrielles et eaux pluviales du réseau départemental) ;
- le volet environnement avec le suivi du milieu naturel : suivi de la qualité des eaux superficielles (rivières et plans d'eau) et souterraines (nappes alluviales) du territoire du Val-de-Marne ;
- le volet relatif à la qualité de l'air intérieur (notamment dans les crèches).

Pour ces actions, le laboratoire départemental des eaux est agréé par le ministère de la Santé et par le ministère de l'Écologie et du Développement durable et est titulaire d'une accréditation « management de la qualité » décernée par un organisme indépendant, le Comité français d'accréditation (Cofrac). L'accréditation selon le référentiel ISO 17025 a été obtenue initialement en 2002 pour la partie analyse de l'eau et en 2014 pour la qualité de l'air ; elle est renouvelée périodiquement.

Le fonctionnement du laboratoire est financé par la facturation des analyses réalisées pour le compte des collectivités, industriels, services départementaux, et par la participation du budget général.

Depuis 2016, le laboratoire des eaux intervient également dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, nouvelle mission liée à l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 relatif à la présence du moustique tigre dans le Val-de-Marne. Le développement de cette mission a mobilisé une partie des effectifs sans générer de dépenses supplémentaires sur le budget annexe puisque les frais (petit matériel) et charges de personnel correspondant à cette nouvelle mission sont imputés sur le budget général.

Pour l'exercice 2017, la prévision d'activité du laboratoire des eaux reste escomptée globalement équivalente à celle de 2016 malgré la suppression d'un poste. A noter, toutefois, la confirmation pour l'exercice à venir de la tendance déjà constatée en 2016, à savoir par celle d'une hausse en proportion des analyses d'air intérieur réalisées par le laboratoire des eaux par rapport aux analyses d'eaux (sans toutefois l'inverser).

Le budget 2017 se caractérise par rapport à 2016 par une baisse des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

## **1. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget annexe du laboratoire départemental des eaux s'équilibre en global à 1 815 220 €, en diminution de 1,02 % par rapport au BP 2016.

### **1.1. Présentation des recettes de fonctionnement**

Les recettes prévisionnelles (hors contribution du budget général) s'établissent à hauteur de 520 000 €, soit à un niveau constant, l'évolution étant dépendante des commandes du laboratoire.

### **1.2. Présentation des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dotation aux amortissements) s'établissent à 1 765 187 € (au lieu de 1 796 313 € au BP 2016), soit une diminution de 1,73 %.

Les dépenses d'exploitation du BALE sont en diminution constante depuis l'année 2014. Le laboratoire maintient son effort de gestion réalisé au plus près des besoins du service.

Ce budget regroupe les dépenses de structure (fluides, charges locatives et loyers, nettoyage des locaux...), les dépenses en fournitures et prestations directement en relation avec l'activité de prélèvement et d'analyse du laboratoire départemental des eaux et les dépenses de personnel (rémunérations et charges de personnel titulaire et non titulaire).

Les dépenses de structure et les dépenses de prélèvement et d'analyses s'établissent à 573 314 €. Elles diminuent de 3,47 % par rapport au BP 2016 :

- Les dépenses de structure sont en diminution de - 7,41 % et s'établissent à hauteur de 257 914 € ; cette diminution s'explique essentiellement par une diminution des charges de publicité et publications diverses (- 15 000 €), des consommations d'eau, des charges d'entretien et de réparation de matériel roulant. En revanche, un léger réajustement à la hausse des loyers et des charges locatives des biens immobiliers est prévu (+ 1 600 €) ;
- Les dépenses liées aux activités de prélèvement et d'analyse du laboratoire des eaux sont maintenues au même niveau que l'année dernière (315 400 €). Il s'agit notamment de l'acquisition de divers produits nécessaires aux analyses.

Les charges de personnel sont fixées à hauteur de 1 189 582 €, en diminution de 1 % par rapport au BP 2016. Les propositions ont été établies en tenant compte de l'assiette 2016, du Glissement Vieillesse Technicité et des évolutions liées aux contraintes règlementaires (hausse de la valeur du point d'indice et des taux de cotisations, réforme du cadre d'emploi des ingénieurs ainsi que la mise en œuvre des mesures du protocole sur les parcours professionnel, les carrières et les rémunérations). Elles prennent également en compte la suppression d'un poste, qui a été redéployé courant 2016 sur le budget général, pour la création de la cellule de lutte anti-vectorielle (moustique tigre).

Pour ce qui concerne les dépenses d'ordre, la dotation aux amortissements est en nette augmentation et s'établit à hauteur de 50 033 € (soit, une hausse de 33,10 %). Cette inscription se retrouve pour le même montant en recettes d'ordre afin d'assurer le financement de la section d'investissement.

## **2. La section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 119 500 € (contre 152 200 € au BP 2016), soit une diminution 21,48 %.

Les crédits d'investissement consacrés au renouvellement du matériel d'analyse du laboratoire s'élèvent à 36 000 €.

Ils permettent le renouvellement d'un spectromètre d'analyses par micro méthode devenu obsolète (4 000 €). L'utilisation d'un nouvel appareil aura pour effet d'améliorer la traçabilité, le niveau de précision des analyses et facilitera les contrôles qualités.

Puis, l'acquisition d'un passeur automatique d'échantillons à coupler au distillateur et au titrateur (32 000 €) permettra d'augmenter la cadence de traitement ainsi que le nombre d'échantillons traités quotidiennement. Actuellement, les échantillons sont passés manuellement un par un.

L'enveloppe prévisionnelle consacrée aux travaux dans le bâtiment du laboratoire des eaux est maintenue au même niveau que l'année précédente (70 000 €), pour prendre en charge des travaux liés à la vétusté des locaux.

## **3. L'équilibre du budget**

Les équilibres du budget annexe du laboratoire départemental des eaux sont assurés comme suit :

- une participation du budget général au fonctionnement du budget annexe du laboratoire départemental des eaux en diminution de 1,42 % avec un montant de 1 295 220 € (au lieu de 1 313 904 € en 2016) ;
- une participation d'investissement du budget général au budget annexe du laboratoire départemental des eaux d'un montant de 69 467 € (au lieu de 114 609 € au BP 2016) soit une baisse de 39,40 %.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe du laboratoire départemental des eaux qui se présente comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
011 - Charges à caractère général	<b>574 032</b>	574 032	
012 - Charges de personnel	<b>1 189 582</b>	1 189 582	
65 - Autres charges de gestion courante	<b>1 073</b>	1 073	
67 - Charges exceptionnelles	<b>500</b>	500	
042 - Dotation aux amortissements	<b>50 033</b>		50 033
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 815 220</b>	<b>1 765 187</b>	<b>50 033</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	<b>520 000</b>	520 000	
74 - Subventions d'exploitation – participation du Budget Général	<b>1 295 220</b>	1 295 220	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 815 220</b>	<b>1 815 220</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
21 - Immobilisations corporelles	<b>49 500</b>	49 500	
23 - Immobilisations en cours	<b>70 000</b>	70 000	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>119 500</b>	<b>119 500</b>	
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
13 - Subventions d'investissement – participation du Budget Général	<b>69 467</b>	69 467	
040 - Amortissement des immobilisations	<b>50 033</b>		50 033
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>119 500</b>	<b>69 467</b>	<b>50 033</b>

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

*Rapport présenté par :*  
M. SAVOLDELLI  
Vice-Président du Conseil départemental

